



Résiliation contrat & loi chatel

Par Indigo, le 19/06/2010 à 09:54

Bonjour,

Alors voilà, je vous expose ma situation, ainsi que mon problème. En novembre 2007, je souscris un engagement de 24 mois chez un Opérateur téléphonique, en novembre 2009 je fais un réengagement de 12 mois. Jusque là, tout va bien. Fin mai 2010, je décide de résilier ce contrat afin de pouvoir prendre un nouveau téléphone ainsi que forfait. Pensant pouvoir profiter de la Loi Chatel et ainsi payez 25% du montant de mon forfait durant les 5 mois restant, le Conseiller qui m'a permis de résilier la ligne m'a dit que c'était d'accord, que j'en bénéficierais. Ce pourquoi j'ai donc bien résilier ma ligne, et en ai ouvert une autre. Or, à ma grande surprise, je viens de recevoir une facture, me demandant de régler la totalité du forfait des mois restant. Par deux fois j'ai téléphoné à cet opérateur qui ne veut rien entendre.

Je ne sais pas quoi faire, ni vers où me diriger. Que faire ? Suis-je dans mes droits ou pas ?